



Québec, le 9 février 2012

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet: Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord • Réponse aux questions complémentaires 10 et 11

Madame,

En réponse à votre lettre du 3 février 2012, vous trouverez ci-après les réponses aux questions complémentaires 10 et 11.

Question-réponse 10 :

Quels sont les objectifs actuels, notamment ceux portant sur les aires protégées, qui sont prévus à la Stratégie québécoise sur la diversité biologique?

La Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2009-2014 n'ayant pas encore été rendue publique, il n'est pas possible de divulguer à ce moment les objectifs qui y sont contenus. Toutefois, le 5 février 2012, le premier ministre a annoncé certaines orientations concernant les objectifs de création d'aires protégées dans le territoire du Plan Nord. Ces objectifs font aussi partie du plan d'action sur les aires protégées de ladite Stratégie. Vous trouverez ci-joint le communiqué du 5 février où il est annoncé que le gouvernement s'est fixé l'objectif de créer des aires protégées sur 20 % du territoire du Plan Nord d'ici 2020, dont 12 % en forêt boréale continue.

Question-réponse 11 :

L'article 27 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel prévoit une collaboration avec certains ministères et organismes gouvernementaux.

- a) *Cette collaboration est-elle effective?*
- b) *Quelle forme prend-elle?*
- c) *Ces ministères et organismes se rencontrent-ils sur une base régulière?*
- d) *D'autres ministères ou organismes gouvernementaux autres que ceux identifiés à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel participent-ils à ces travaux?*

...2

La collaboration avec les différents ministères et organismes s'effectue à plusieurs étapes du processus de création des aires protégées :

- 1) Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) participe à la sélection des territoires d'intérêt qui seront retenus pour être proposés comme réserve de biodiversité ou aquatique projetée. La participation du MRNF consiste notamment en l'identification des contraintes et en l'analyse des impacts économiques.
- 2) Les ministères identifiés à l'article 27 de la Loi de même que le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) sont consultés préalablement à l'attribution d'un statut de réserve de biodiversité ou aquatique projetée par décision gouvernementale. Des ministères additionnels peuvent également être consultés lorsqu'un projet d'aire protégée le requiert. Par exemple, le ministère des Transports peut être consulté lorsqu'une aire protégée est susceptible d'être visée par un projet de route. Lors de cette étape, les différents documents relatifs à la décision gouvernementale, dont le plan sommaire de conservation et le plan des limites de chaque aire protégée, sont soumis aux ministères afin d'obtenir leurs commentaires et des propositions de bonification aux projets.
- 3) Préalablement à la consultation du public, un comité interministériel régional sur les aires protégées se réunit afin d'identifier les différents enjeux qui concernent les aires protégées projetées et le réseau de la région administrative.
- 4) Le MRNF participe aux ateliers préparatoires et collabore à la rédaction des documents d'information qui sont déposés dans le cadre de l'audience publique.
- 5) Les ministères identifiés à l'article 27 de la Loi de même que le SAA sont également consultés préalablement à l'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité ou aquatique par décision gouvernementale. Des ministères additionnels peuvent parfois être consultés lorsqu'un projet d'aire protégée le requiert. Lors de cette étape, le plan de conservation pour chaque aire protégée ainsi que le plan de ses limites sont transmis aux ministères afin d'obtenir leurs commentaires et des propositions de bonification aux projets.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur,



Patrick Beauchesne

Communiqué de presse

LE PLAN NORD

LE PREMIER MINISTRE JEAN CHAREST ANNONCE LES ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION DE 50 % DU TERRITOIRE DU PLAN NORD

Montréal, le 5 février 2012. – Le premier ministre du Québec, Jean Charest, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, ont annoncé aujourd'hui les orientations portant sur l'engagement gouvernemental de consacrer, d'ici 2035, 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

« Aucun État dans le monde n'a protégé une telle superficie dans un délai aussi court. Notre patrimoine nordique exceptionnel est un symbole identitaire important pour tous les Québécois. Fiers de cet héritage, nous voulons faire du Plan Nord une référence internationale en matière de développement durable et de protection de l'environnement », a déclaré le premier ministre.

Les nouvelles orientations pour atteindre l'objectif de protéger 50 % du territoire du Plan Nord d'ici 2035 sont les suivantes :

Créer des aires protégées sur 20 % du territoire du Plan Nord d'ici 2020

Cet objectif permet au Québec d'atteindre la cible internationale fixée à Nagoya, qui consiste à consacrer 17 % de l'ensemble de son territoire terrestre à des fins de conservation d'ici 2020. La cible de 20 % sur le territoire du Plan Nord comprendra 12 % de la superficie de la forêt boréale continue qui sera réservée à la création d'aires protégées. Celles-ci seront reconnues en vertu des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), tel que l'est actuellement l'ensemble du réseau québécois. Le Québec est l'un des deux seuls États au monde à s'être donné un registre de ses aires protégées entièrement conforme aux critères internationaux de l'UICN.

« En atteignant la cible de Nagoya, le Québec sera à la hauteur des engagements de conservation déterminés par les meilleurs scientifiques du monde », a souligné le ministre Arcand.

Développer les connaissances écologiques et environnementales

Sept projets pilotes seront réalisés afin d'expérimenter de nouveaux modes de conservation et d'améliorer les connaissances écologiques et environnementales sur le territoire. Ces projets pilotes permettront d'évaluer, d'ici 2020, diverses pratiques de conservation assurant une protection durable de l'environnement et du territoire.

Amorcer une démarche de planification écologique dès 2013

La démarche de planification écologique, associée aux autres planifications territoriales, va notamment contribuer à déterminer des zones d'intérêt et à adopter des orientations stratégiques et des objectifs, à moyen ou à long terme, en matière de conservation, de mise en valeur et de développement du patrimoine naturel à des fins non industrielles sur le territoire du Plan Nord.

Proposer un encadrement légal adapté

Un projet de loi portant sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord sera proposé à l'Assemblée nationale.

Élaborer une stratégie de mise en œuvre

Une stratégie de mise en œuvre de l'engagement gouvernemental qui couvrira la période 2012 à 2020 sera présentée. Celle-ci viendra préciser les façons de faire pour la mise en œuvre des engagements, en

fournissant, notamment, les cibles de création d'aires protégées, les orientations relatives aux projets pilotes, le cadre de participation pour la consultation des intervenants du territoire et des communautés autochtones, ainsi que les mécanismes de concertation interministériels menant à la création d'aires protégées.

Assurer un processus de reddition de comptes

Un processus de reddition de comptes décennal sera instauré et donnera l'occasion de réviser la stratégie de mise en œuvre. Ainsi, en 2020 et en 2030, un bilan des réalisations sera fait et une nouvelle consultation publique sera lancée. Ce sera le moment de réexaminer les cibles de protection et les moyens de conservation, et de tenir compte des résultats des travaux d'expérimentation réalisés.

« Le Nord québécois est l'un des derniers vastes espaces naturels intacts au monde, et nous allons protéger 50 % de cet immense territoire, ce qui équivaut à 600 000 km². Il va de soi que nous allons prendre le temps de bien faire les choses. L'assurance d'un développement durable et d'une protection environnementale optimale passe nécessairement par une bonne planification. Les orientations sont prévues de façon graduelle afin que nous gardions la capacité de nous adapter à l'évolution des connaissances environnementales et écologiques », a conclu le ministre.

Les orientations gouvernementales et le rapport synthèse de la consultation publique sont disponibles en ligne sur le site Web : www.protegerlenord.mddep.gouv.qc.ca.

Plan Nord

Rappelons que le Plan Nord, présenté le 9 mai dernier, est l'un des plus grands projets de développement durable de l'histoire du Québec. Sa mise en œuvre se fera sur 25 ans et entraînera, durant cette période, des investissements de plus de 80 milliards de dollars. Le Plan Nord intègre le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique et du transport, la mise en valeur de la faune ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Il favorisera le développement au bénéfice des communautés concernées et du Québec tout entier, et ce, dans le respect des cultures et des identités.

www.plannord.gouv.qc.ca

- 30 -

SOURCE :

Hugo D'Amours
Attaché de presse
Cabinet du premier ministre
418 643-5321

Sarah Shirley
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
418 521-3911

INFORMATION :

Relations médias
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
418 521-3991



[| Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

[| Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |